

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

DCM N° 2024/037

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, CASSOUX Damien.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Daniel DI LITTA a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Stéphanie GRANOUILLET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Sébastien VINCENT, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Alain LUTZ, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés non représentés : Jean-Pierre FILIOL.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	7
Nombre d'absents :	1

Objet : CIMETIERES – Tarifs des concessions

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, rappelle aux membres du conseil que les tarifs applicables aux usagers des différents services publics communaux sont fixés par délibération du conseil municipal.

Il est rappelé que les tarifs applicables aux usagers des différents services publics communaux sont fixés par délibération du conseil municipal.

Vu les tarifs des concessions aux cimetières municipaux antérieurs ;

Vu l'avis favorable donné par la commission « Finances » du 24 juin 2024.

Tarifs cimetière		
	Tarifs actuels	Propositions
Concession		
Trentenaire	1 365 €	1 365 €
Cinquantenaire	2 100 €	2 100 €
Perpétuelle	5 300 €	
Colombarium		
10 ans	520 €	300 €
20 ans	950 €	500 €
30 ans	1 330 €	700 €
Cavurne		
10 ans		400 €
20 ans		700 €
30 ans		900 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux tarifs des concessions aux cimetières communaux applicables au 1^{er} juillet 2024.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

